

Procès-Verbal

**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 12 octobre 2015
à 19 h 00'**

**Salle Communale
Wintersbourg**

Présents :

Président : M. Dany KOCHER.

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes, FLAMENT Marie-Claude, JACQUEMIN Christelle, MM. WEBER Joseph, ZOTT Patrick, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes SCHNEIDER Josiane, MENRATH Patrice-Elisabeth, GULLY Odette, PARISOT-BRULEY Sandra, LEHE Christiane, MEUNIER Nadine, MM. SCHNEIDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Pierre, DIETRICH Francis, MASSON Didier, SCHNEIDER Rémy, VIALANEIX Patrick, commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vescheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.
Mme ROBINET Sonia, M. Eric WEBER commune de Dabo.
M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.
M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.
M. EON Yannick, commune de Henridorff.
M. GERARD Nicolas, commune de Hultehouse.
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.
M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.
M. BOURGEOIS Pierre, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. WISHAAPT André, commune de Saint Louis.
Mme FLAUSS Bernadette, commune de Vesheim.
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.
M. SOULIER André, commune de Wintersbourg.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de Wintersbourg.
Catherine GOSSE, Directrice de la Communauté de Communes

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de votants : 39

Date de convocation : 5 octobre 2015.

Date de transmission en Sous-préfecture : 14 octobre 2015

Date d'affichage : 14 octobre 2015

.

1. Nomination d'un secrétaire de séance (2015-5-050)

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Catherine GOSSE, secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV du conseil du 29-06-2015 à Lixheim (2015-5-051)

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune demande de modification n'a été signalée, proposition est faite d'approuver le compte rendu du conseil du 29 juin 2015 qui s'est tenu à Lixheim.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3. Loi NOTRE

Le Président effectue la chronologie des lois, réunions, rencontres sur cette thématique. La loi MAPTAM, celle sur le redécoupage des Régions et enfin la loi Notre nouvelle étape d'organisation territoriale qui fixe le seuil des intercommunalités à 15.000 habitants. Devant un tel bouleversement d'organisation territoriale, le Président regrette le manque d'initiative du député et Président du PETR sur un débat des futurs périmètres des EPCI avec les Présidents des intercommunalités locales.

Il rappelle la position du conseil communautaire réuni en juin à Lixheim dont la grande majorité des élus privilégiaient le maintien du périmètre du Pays de Phalsbourg et rejetaient l'idée d'une agglomération. Alors même que le schéma n'était pas connu, le Président sollicite le député maire, courant août, pour organiser une réunion débat avec les Présidents et vice-présidents des EPCI locaux, réunion qui se tiendra le 17 septembre à Imling. Au cours de cette réunion, il fait part de la position des membres du bureau du Pays de Phalsbourg, réunis la veille, préférant un arrondissement composé de 2 intercommunalités dont celle du Pays de Phalsbourg étendue à d'autres communes ou intercommunalité. Un courrier en ce sens est adressé au Préfet le 22 septembre.

Dans la foulée, le Président convie les conseillers communautaires le 28 septembre à la salle des fêtes de Phalsbourg pour recueillir leurs positions, préalable à la rencontre avec le préfet le 29 septembre. Le 30 septembre, les présidents et directeurs des intercommunalités se réunissent et actent le besoin de faire « l'inventaire » des intercommunalités sous tous les aspects (humains, financier, patrimonial, etc...), données indispensables quel que soit les futurs périmètres.

Le 05 octobre, le schéma est envoyé aux membres de la CDCI proposant pour l'arrondissement de Sarrebourg, la fusion de 5 intercommunalités sur 6 et laissant celle de Phalsbourg en l'état. Les membres des Bureaux de la Vallée de la Bièvre et du Pays de Phalsbourg se rencontreront le 14 Octobre pour débattre d'un rapprochement tout en sachant que Pfalzweyer et 5 communes de l'ex com com de Fénétrange ont été contactées pour leur rappeler que nous sommes ouverts au principe de les accueillir, si tel devait être leur souhait.

Le débat s'instaure. Les élus communautaires sont partagés : certains prônent le périmètre actuel, d'autres pensent que l'agglomération est une opportunité sous condition qu'une étude financière et fiscale permette de mettre en exergue les avantages et inconvénients d'une telle structure. MM. Joseph Weber et Joseph Moutier, membre de la CDCI rappellent que le schéma Préfet respecte les termes de la loi et est ouvert à des modifications du schéma.

Le Président et Christian Untereiner rappellent que le débat ne doit pas se porter sur les actuels hommes dirigeant les structures mais sur l'avenir et le développement des territoires tout en soulignant que l'organisation de la gouvernance et de la proximité restent des préoccupations majeures.

4. Syndicat Mixte Aménagement Numérique de la Moselle : cotisation 2015 (2015-5-052)

La Communauté de Communes étant membre fondatrice du syndicat mixte d'aménagement numérique de la Moselle depuis le 29 mai 2015. Aussi et à ce titre, le montant de la participation de chaque EPCI au fonctionnement de cette structure a été fixé à 0,75 euros/ habitant sur la base de la population municipale (17.703 habitants). Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de verser la somme de 13.277,25 euros.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5. Finances :

5.1. Admission en non-valeur (2015-5-053)

Monsieur le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2010 à 2012 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 1.399,78 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.2. Décisions Modificatives (2015-5-054)

5.2.1 Article 8 (Effacement de réseaux d'électricité)

Afin de réaliser le reversement aux communes au titre de l'article de l'article 8 il y a lieu d'ajouter la somme de 6 357 € en dépenses et en recettes. Par conséquent proposition est faite d'approuver la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement – dépenses

Chap 65	658	01	Charges diverses de la gestion courante	+ 6 357,00 €
---------	-----	----	---	--------------

Section de Fonctionnement – recettes

Chap 75	758	01	Produits divers de la gestion courante	+ 6 357,00 €
---------	-----	----	--	--------------

5.2.2 Sentiers de randonnée PDIPR :

Afin de pourvoir procéder au règlement des dépenses relatives au PDIPR qui étaient prévues en fonctionnement et qui devront être imputées en investissement, proposition est faite d'approuver la décision modificative suivante :

Section d'Investissement – dépenses

Chap 21	2184	833 Op.44	Mobilier	+14 100€
		020	Dépenses imprévues	- 14 100€

5.2.3 Vallée des éclusiers

Vu l'acquisition d'une tondeuse-débroussailleuse de 2 vélos non prévus au budget, et d'une hotte prévue au budget dans le cadre des travaux de l'écluse 4, mais suite à une décision de la Trésorerie, l'imputation de cet achat doit être différente de la prévision au budget, proposition est faite d'approuver la décision modificative suivante :

Chap 21	2188	020 Op.31	Autres immobilisations corporelles	+9 700,00€
Chap 23	2313	020 Op 31	Constructions	- 9 700,00€

5.2.4 Chèvrerie

Afin de réaliser d'éventuels travaux à la Chèvrerie suite au départ des locataires, en section d'investissement et en section de fonctionnement, proposition est faite d'approuver la décision modificative suivante :

Budget M14 :

Chap 65 657364 020	Subventions de fonctionnement	+ 10 000€
022	Dépenses imprévues	- 10 000€

Budget Chèvrerie (fonctionnement) :

Chap 74 748	Autres subventions d'exploitation	+ 10 000€
Chap 011 6152	Entretien réparations sur biens immobiliers	+ 10 000€

Budget Chèvrerie (investissement – dépenses) :

Chap 23 2313	Constructions	+ 40 000€
Chap 16 1678	Autres emprunts et dettes	- 40 000€

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

6. Banque de Matériel : Modification de la convention et changement des tarifs de location à compter du 01-01-2016 (2015-5-055)

La Communauté de Communes est très souvent sollicitée afin d'octroyer des gratuités ou des conditions financières autres que les tarifs en vigueur, il est proposé de compléter la convention de location et de modifier les tarifs de location des tentes de réception comme suit :

Territoire de la Communauté de Communes :

50 €/tente pour les associations, les communes et écoles

70 €/tente pour les autres

Extérieurs au territoire de la Communauté de Communes

90 €/tente

Proposition est faite aux conseillers communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de délibérer sur les termes de la convention jointe au présent ordre du jour.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

7. Convention avec CNFPT pour schéma de mutualisation (2015-5-056)

Dans le cadre du projet de schéma de mutualisation, la Communauté de Communes peut saisir l'opportunité de signer une convention avec le CNFPT portant sur la territorialisation des formations du personnel communal et intercommunal. En effet, cette territorialisation revêt, plusieurs avantages : répondre à l'obligation pour l'employeur de former le personnel tout au long de la carrière, d'optimiser les déplacements car les formations auront lieu dans les locaux de la Communauté de Communes ou dans une salle communale du territoire, de répondre aux orientations de la mutualisation. Une grande majorité des formations sont gratuites car elles sont financées via la cotisation des collectivités au CNFPT. Cette convention porte dans un premier temps sur des formations visant les secrétaires de mairies et agents techniques mais pourra ultérieurement être étendue à d'autres métiers.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires, d'autoriser le Président à signer la convention jointe au présent ordre du jour.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

8. Divers

Le Président rappelle qu'à Dabo se tiendront, le 13 octobre, deux réunions de présentation du Programme « Habiter Mieux » : l'une de 16h à 18h pour les élus –secrétaires de mairies et l'autre de 18h à 20 h pour le grand public. Il poursuit avec quelques chiffres sur le service d'instruction des demandes d'urbanisme après 3 mois d'existence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 21 h 00, remercie l'équipe municipale de Wintersbourg et invite les élus à partager le verre de l'amitié.